



Symposium International de haut niveau

**Développement humain et société du  
bien-être à l'aune de l'agenda post-2015**

---

**DECLARATION D'ALGER**

Palais des Nations – Club des Pins, 09-10 JUIN 2014

**L**e Symposium international de haut niveau, portant sur « Développement humain et société du bien-être à l'aune de l'agenda post-2015 », organisé par le Conseil national économique et social d'Algérie – CNES – en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement – PNUD –, s'est tenu, les 9 et 10 juin 2014, à Alger – Palais des Nations – Club des Pins.

Ont participé à ce Symposium international des délégations du/de :

- Comité économique et social européen – CESE –, président M. Henri MALOSSE.
- Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique – UCESA –, présidente Mme Aminata TALL, présidente du Conseil économique, social et environnemental du Sénégal.
- La Représentante régionale ONUSIDA.
- Conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'une part et d'Institutions ou organes en charge des statistiques et d'évaluation des politiques publiques, d'autre part : Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal et la Tunisie.
- Représentants Résidents du PNUD / Coordonnateurs du SNU du Maroc, de Mauritanie, du Niger et du Sénégal.

Ont, également, participé à ce Symposium, au titre d'experts, des représentants du Bureau du Rapport sur le Développement Humain (HDRO, PNUD) et de diverses institutions du Système des Nations Unies (BIT, FAO, UNFPA, OMS, ONUDI, ONU Femmes, ONUSIDA, UN-ESCWA, UNICEF), ainsi que des représentants du Bureau des Etats Arabes PNUD, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement.

Le Symposium a vu, aussi, la participation de chercheurs académiques internationaux et nationaux (Université d'Oxford, FEMISE, INSD, CREAD).

## Principes

– Préoccupés par les résultats inégaux obtenus à travers le monde dans la réalisation des OMD et les retards manifestes enregistrés dans la région sahélo-sahélienne, notamment dans les domaines de la pauvreté, de la santé et des conditions de vie d'une manière générale ;

– Considérant les obstacles qui entravent la réalisation effective des OMD dans la région sahélo-sahélienne et des conditions hautement exigeantes pour parvenir à un développement durable que requiert le passage des Objectifs du Millénaire pour le Développement – OMD – vers l'atteinte des du Développement Durable – ODD.

Les participants ont débattu, à partir de leurs expériences respectives, de l'opportunité de renouveler la conception du développement humain et, partant, parvenir à une plus grande synergie entre les parties prenantes autour des objectifs et de l'évaluation du développement humain, tant au plan national qu'international, le tout dans une perspective de transmutation des OMD ODD dans l'agenda post-2015.

Dans cette optique, les participants :

- soutiennent la nécessité de tirer les enseignements et de capitaliser sur l'expérience des Objectifs du Millénaire pour le Développement menés durant les 15 dernières années ;
- appellent les Etats à jouer pleinement leur rôle de leadership et de coordination de développement humain équitable et durable.
- réaffirment la nécessité de bâtir le nouveau cadre en projet autour d'un système de bonne gouvernance plus performant, adossé, notamment, au respect des droits de l'homme ;
- reconnaissent la nécessité d'évoluer vers un développement durable inclusif, porté sur le bien-être et éliminant les causes structurelles des inégalités et des iniquités dans toutes leurs formes (intergénérationnelle – intergénérationnelle – intercatégorielle – interterritoriale), s'appuyant sur une croissance de qualité ;
- appuient l'impératif de privilégier une solidarité régionale, continentale et internationale co-responsable, mais différenciée ;
- appellent à consolider le rôle de la société civile organisée dans le processus de développement humain et sa participation effective à l'élaboration des principes et la prise de décision mondiale ;
- rappellent l'importance d'accorder plus d'attention à la question des changements climatiques et leur impact sur l'environnement et les économies des pays, ainsi que la sécurité.

- soutiennent la nécessité de continuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## Recommandations

Sur la base de ces principes, les participants ont adopté les recommandations ci-après :

### 1. Au titre des opportunités et défis

**1.1** – Placer l'enjeu de la durabilité et de l'équité dans toutes ses dimensions au cœur de l'agenda post-2015 ;

**1.2** – Renforcer la résilience des pays, notamment ceux d'Afrique, pour faire face aux chocs économiques, financiers et naturels en investissant dans les mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes, ainsi que dans des initiatives d'adaptation aux changements climatiques et en renforçant les capacités d'anticipation ;

**1.3** – Renforcer les capacités nationales en matière de statistiques pour mesurer et évaluer la performance et l'efficacité des politiques publiques de développement au niveau national et infranational et encourager le partage et l'ouverture des données aux utilisateurs ;

**1.4** – Promouvoir un développement plus responsable vis-à-vis des ressources naturelles à travers le renforcement des capacités et des systèmes de gestion des ressources naturelles, en facilitant l'accès à ces ressources, en veillant à la préservation de leur qualité et en améliorant les services fournis ;

**1.5** – Promouvoir une culture de prise de décision basée sur l'argumentaire scientifique et la concertation collective ;

**1.6** – Mettre en œuvre les conditions de promotion et de respect des diversités culturelles et encourager leur rayonnement ;

**1.7** – Intégrer la dynamique démographique en tant que facteur et dividende de développement humain durable, à travers, notamment, ses expressions en termes de migration, et de jeunesse ;

**1.8** – Améliorer la cohérence des politiques de développement humain, tant au niveau national que régional et mondial.

## 2. Au titre d'approfondissement des mesures du Développement Humain

**2.1** – Renforcer les stratégies de lutte contre la pauvreté dans ses aspects multidimensionnels ;

**2.2** – Accorder la priorité à l'équité et l'inclusion sociale et évaluer les progrès accomplis aussi bien dans la disponibilité et l'accessibilité, que dans la qualité des services fournis ;

**2.3** – Œuvrer pour la transformation structurelle des économies et garantir une croissance durable et inclusive, axée sur l'être humain, la promotion de l'emploi décent, la réduction des inégalités, notamment, de genre, et la promotion du partenariat Public-Privé.

**2.4** – Créer les conditions propices à la diversification économique, en améliorant le climat des affaires et en mettant l'accent sur le développement du secteur privé, la transformation du secteur informel et l'amélioration de la distribution et du réinvestissement de la richesse ;

**2.5** – Viser l'excellence en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur et renforcer les capacités humaines en améliorant la qualité de l'enseignement tout au long de la vie, tout en veillant à une meilleure adéquation de la formation au marché de l'emploi ;

**2.6** – Prendre en charge le concept du bien-être en intégrant des indices de qualité environnementale (air, eau et assainissement, etc.) et l'intensité de consommation énergétique ;

**2.7** – Promouvoir dans l'Indice de Développement Humain, préalablement identifié et défini, la mise en œuvre de politiques à contenu local ;

**2.8** – Assurer un accès universel et équitable à des soins de santé de qualité et de proximité en améliorant la santé maternelle, reproductive, néonatale et infantile, et intégrer l'objectif de l'élimination du VIH/SIDA dans l'agenda post-2015 et veiller à l'institution d'un socle de protection sociale ;

**2.9** – Promouvoir la parité homme-femme et l'autonomisation des femmes en améliorant et en pérennisant les progrès accomplis dans la participation de la femme à la vie politique et au développement, en particulier, prendre en compte le travail domestique et de soin dans le cadre d'un PIB élargi ;

**2.10** – Promouvoir la paix et la sécurité comme leviers de stabilité sociale et de croissance et soutenir les efforts visant à favoriser leur préservation ;

**2.11** – Renforcer les mesures et promouvoir la bonne gouvernance politique et économique aussi bien au niveau national que local ;

**2.12** – Développer les capacités en matière de technologie et faciliter le transfert et l'adaptation technologiques, notamment, en matière d'informations statistiques, en fonction des besoins de développement des pays ;

**2.13** – Tenir compte, dans les politiques publiques, des droits des personnes aux besoins spécifiques et des droits des migrants.

### **3. Au titre du financement du nouveau cadre de développement post-2015**

**3.1** – Rompre avec la conception du développement axé sur les initiatives extérieures pour se tourner davantage vers un autre paradigme basé sur les initiatives inspirées de l'intérieur et fondées sur l'appropriation nationale ;

**3.2** – Redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité de l'aide et établir un partenariat participatif mondial, rénové et renforcé, sur une base nouvelle et équitable ;

**3.3** – Promouvoir les partenariats mutuellement avantageux en veillant à en assurer la maîtrise et la cohérence et en harmonisant l'aide et l'assistance internationale avec les priorités nationales et régionales ;

**3.4** – Renforcer la responsabilité partagée et le système de solidarité internationaux vis-à-vis des régions vulnérables aux chocs naturels et économiques ;

**3.5** – Renforcer les partenariats pour le développement, en particulier les partenariats multilatéraux, la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud.

**3.6** – Promouvoir l'innovation et une plus grande participation du financement privé (national et international) au développement.

### **4. Au titre des mécanismes nationaux de mise en œuvre du nouveau cadre de développement post-2015**

**4.1** – Encourager des approches harmonisées de suivi et d'évaluation des politiques nationales de développement adossées à des pratiques et méthodes standardisées et développer des méthodes participatives ;

**4.2** – Renforcer les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation des progrès en matière de développement humain et promouvoir les études d'impact, en tant qu'outil d'amélioration des politiques publiques ;

**4.3** – Consolider les capacités nationales et régionales de mesure et de réactivité, et systématiser les études de perception de la pauvreté, mais aussi du bonheur, au sens spirituel autant que matériel ;

**4.4–** Favoriser la désagrégation des banques de données aux niveaux infra nationaux, en particulier la désagrégation du genre, développer des outils appropriés de mesure et d'appréciation ;

**4.5 –** Améliorer la communication et la coordination, notamment, dans l'échange des informations statistiques avec le Système des Nations Unies.

Les participants se sont félicités de l'inclusion dans la " Déclaration d'Alger Pour une Solidarité Renforcée au service de la Paix et la Prospérité", adoptée à l'issue de la XVII Conférence Ministérielle du Mouvement des Pays Non-Alignés, qui s'est tenue à Alger le 28-29 mai 2014, d'une position coordonnée des pays du Sud sur l'agenda du développement post-2015.

Ils remercient le Ministère des Affaires étrangères algérien d'avoir formulé la proposition de porter les conclusions du Symposium devant les instances relevant du système des Nations Unies et recommandent, en particulier, d'insister sur le message exprimé au titre des principes de la présente Déclaration.

Les participants ont, par ailleurs, endossé la position adoptée à cette occasion selon laquelle « *l'agenda du développement post-2015 devra avoir l'éradication de la pauvreté dans les pays en voie de développement comme un objectif central à travers la mise en œuvre équilibrée de tous les piliers du développement durable tels que affirmés par Rio+20* ».

En la circonstance, les participants ont appuyé la position africaine commune – PAC en perspective de l'agenda post-2015.

Les participants ont mandaté l'Algérie, en sa qualité de Président du Comité de Coordination Conjoint au niveau ministériel entre les Pays Non-alignés et le Groupe des 77, de présenter les résultats du « Symposium international de haut niveau sur le développement humain et société de bien-être » à l'attention des Ministres des Affaires Etrangères lors de la réunion dudit Comité qui se tiendra en septembre 2015 à New York, à la veille de la tenue du Sommet de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les objectifs de développement post-2015.

Enfin, les participants saluent le plein engagement et les efforts des autorités algériennes, ainsi que l'appui des Nations Unies, en considération à toutes les facilités et commodités assurées dans l'organisation du séjour des délégations permettant la pleine réussite des travaux du Symposium.